

Quelques changements à prendre en note.

Des modifications seront
apportées aux frais, aux services
et programmes bancaires pour
particuliers et entreprises.

Certains changements seront apportés aux frais des services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Discutez avec un représentant de BMO^{MD} Banque de Montréal dès aujourd'hui. Ensemble, nous pourrions évaluer vos besoins en matière de services bancaires et déterminer la solution qui vous convient le mieux.

Changements apportés le 1^{er} mai 2014 aux services bancaires aux particuliers

Modification du solde mensuel minimal requis dans le compte de chèques principal pour obtenir une exemption des frais mensuels ¹		
Programme	Actuellement	Nouveau
Pratique	1 000 \$	1 500 \$
Plus	2 000 \$	2 500 \$
Performance	3 000 \$	3 500 \$

Compte d'épargne bonifiée BMO		
Virements de fonds	Actuellement	Nouveau
À un GA de BMO	Sans frais	Obtenez un virement gratuit par mois à partir de votre Compte d'épargne bonifiée vers un autre de vos comptes de BMO, au moyen de n'importe quel circuit de BMO. Chaque virement additionnel entraînera des frais de 5 \$.
Par l'intermédiaire des Services bancaires par téléphone, y compris d'un agent du Centre contact clientèle		
Par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne ou mobiles		
À une succursale		

Changements aux frais d'autres services bancaires aux particuliers		
Article	Actuellement	Nouveau
Location de compartiment de coffre (taille moyenne)	60 \$ par année	65 \$ par année
Chèque en devises tiré sur un compte en dollars CA	10 \$ par article	20 \$ par article
Transfert d'un compte REER de BMO Placements à terme à une autre institution financière	25 \$	50 \$
Transfert d'un CELI BMO à une autre institution financière	–	50 \$

Changements apportés le 1^{er} août 2014 aux services de découvert

Protection de découvert					Option de virement de fonds en cas de découvert ⁵	
Programme	Actuellement Réserve-crédit personnelle ²	Nouveau Protection de découvert courant ²	Actuellement Privilège de découvert occasionnel (PDO) ^{2,4}	Nouveau Protection de découvert occasionnel ²	Actuellement	Nouveau
À la transaction	2,50 \$ par mois	4 \$ par mois	5 \$ par article		5 \$ par virement	
Pratique			5 \$ par article		5 \$ par virement	
Plus						
AIR MILES ^{MD†}						
Performance						
Maxi-Service classique ³						
r@ccourci ³						
Maxi-Service supérieur ³						
Privilège d'âge ³	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	5 \$ par article	Sans frais additionnels	5 \$ par virement	
					Sans frais additionnels	

Programmes de services bancaires à frais réduits	Actuellement Réserve-crédit personnelle ²	Nouveau Protection de découvert courant ²	Actuellement Privilège de découvert occasionnel (PDO) ^{2,4}	Nouveau Protection de découvert occasionnel ²	Option de virement de fonds en cas de découvert ⁵	
					Actuellement	Nouveau
Étudiants et nouveaux diplômés	Sans frais additionnels	4 \$ par mois	Sans frais additionnels	5 \$ par article	Sans frais additionnels	
Privilège d'âge					Frais de 5 \$ par article avec le programme Pratique	Sans frais additionnels

Période de remboursement de découvert		
	Actuellement Réserve-crédit personnelle ² et PDO ^{2,4}	Nouveau Protection de découvert courant ² et Protection de découvert occasionnel ²
Période maximale durant laquelle le compte peut rester à découvert	6 mois	90 jours

NOUVEAU service de protection de découvert occasionnel²

- Choisissez cette option si vous maintenez habituellement un solde dans votre compte de chèques, mais recherchez la sécurité accrue d'une protection de découvert en cas d'insuffisance de fonds occasionnelle.
- Le service de protection de découvert occasionnel couvre les insuffisances de fonds dans votre compte, jusqu'à concurrence de votre limite de découvert autorisée².
- Ce service ne comporte pas de frais mensuels.
- Les frais pour ce service sont de 5 \$ par transaction².
- Offert dès le 1^{er} août 2014

Changements apportés aux services bancaires aux entreprises le 1^{er} mai 2014

	Programmes Petites entreprises, Mérite et Assistance Mérite		Programme Instabanque ^{MD} Plus pour petites entreprises ³		Programme Maxi-Service pour petites entreprises ³	
Article	Actuellement	Nouveau	Actuellement	Nouveau	Actuellement	Nouveau
Frais mensuels du programme	Aucun changement		10 \$		17,50 \$	22 \$
Frais d'établissement du service de dépôt à toute heure	Aucuns frais	18 \$	Aucuns frais	18 \$	Aucuns frais	18 \$
Sacs UNISTOP ^{MD} à usage unique	Frais variables ⁶		Aucuns frais	Frais variables ⁶	Aucuns frais	Frais variables ⁶
Confirmations bancaires	Aucuns frais	De 25 \$ à 35 \$	De 25 \$ à 35 \$		Aucuns frais	De 25 \$ à 35 \$
Reçus de frais d'intérêts sur prêt	Aucuns frais	10 \$ par article	10 \$ par article		Aucuns frais	10 \$ par article
Articles retournés	2 GRATUITS par mois	7 \$ par article	7 \$ par article		Aucuns frais	7 \$ par article

Changements apportés aux services bancaires aux entreprises le 1^{er} mai 2014 (suite)

Investicompte d’entreprise en dollars canadiens ou américains		
Article	Actuellement	Nouveau
Frais de tenue de compte	2 \$	4 \$
Intérêts payés	De 0,00 % à 0,150 %	Aucun intérêt payé

Compte pour organismes à but non lucratif en dollars canadiens ou américains ³		
Article	Actuellement	Nouveau
Frais de tenue de compte	–	2,50 \$
Solde mensuel minimal requis pour l’exemption des frais de tenue de compte	–	5 000 \$
Limite de contenu des dépôts inclus sans frais par mois : • Billets • Monnaie • Chèques	5 000 \$ 500 \$ 50	2 500 \$ 250 \$ 25
Articles retournés	Aucuns frais par article	7 \$ par article
Intérêts versés sur un compte en dollars canadiens	0,01 %	Aucun intérêt payé
Intérêts versés sur un compte en dollars US	De 0,00 % à 3,00 %	

Changements aux frais d’autres services bancaires aux entreprises		
Article	Actuellement	Nouveau
Location de compartiment de coffre (taille moyenne)	60 \$ par année	65 \$ par année
Chèque en devises tiré sur un compte en dollars CA	10 \$ par article	20 \$ par article

Compte d’épargne véritable ³ et compte d’épargne avec chèques ³		
Article	Actuellement	Nouveau
Frais de tenue de compte	1 \$	4 \$
Intérêts payés	0,01 %	Aucun intérêt payé
Solde mensuel minimal requis pour l’exemption des frais relatifs aux débits dans le compte	1 000 \$	Aucun solde minimal requis Des frais de 1 \$ par article s’appliquent
Solde mensuel minimal requis pour l’exemption des frais de tenue de compte	200 \$	Aucun solde minimal requis Des frais mensuels de 4 \$ s’appliquent

1. Les frais mensuels du programme de services bancaires peuvent être éliminés si vous maintenez en tout temps le solde mensuel minimal indiqué dans votre compte de chèques principal désigné comme le compte principal dans le cadre de votre programme de services bancaires. Le compte principal est le compte que vous avez désigné pour payer les frais bancaires (frais de programme mensuels, frais de transaction, etc.). 2. Offert aux clients admissibles. Les intérêts seront facturés sur le montant du découvert au taux d’intérêt en vigueur pour les découverts. 3. Ces comptes et programmes de services bancaires ne sont plus offerts. L’information est destinée seulement aux clients qui sont déjà titulaires de ces comptes ou programmes. 4. Le privilège de découvert occasionnel (PDO) n’est plus offert. Pour les clients participants, ce service sera remplacé le 1er août 2014 par le service Protection de découvert occasionnel. Les nouveaux frais s’appliqueront. 5. Vous devez fournir des instructions d’établissement pour ce service. 6. Le coût varie selon le nombre de sacs commandés. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre directeur de compte ou le représentant de votre succursale.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal. ^{MD†} Marque déposée d’AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d’une licence par LoyaltyOne, Inc. et par la Banque de Montréal.